

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations



Rapport du champ de formation

« Droit, économie, gestion »

Présenté par

l'Université du Maine

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Magali Chaudey, présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

L'Université du Maine est une université pluridisciplinaire, répartie sur deux campus, Le Mans (Sarthe) et Laval (Mayenne). Le site du Mans regroupe 10 000 étudiants, celui de Laval 1000. L'Université du Maine, créée en 1977 en tant qu'université indépendante, couvre quatre domaines d'enseignement et de recherche : Sciences, technologies, santé ; Sciences humaines et sociales ; Droit, économie, gestion ; Arts, lettres, langues. Elle compte huit UFR, instituts ou écoles et 15 laboratoires de recherche, et a décomposé son offre de formations en trois champs : *Lettres, langues, sciences humaines ; Droit, économie, gestion ; Sciences, technologies, ingénierie.*

Le champ *Droit, économie, gestion* (DEG) évalué dans le présent rapport regroupe deux mentions de licence générale (*Economie-gestion* et *Droit*), deux DUT (non évalués par le HCERES), cinq mentions de master (représentant 16 spécialités) et 14 mentions de licence professionnelle (LP), réparties comme suit en termes de dénominations nationales : deux *Commerce*, une *Activités juridiques*, trois *Assurance, banque, finance*, une *Bâtiment et construction*, une *Gestion des ressources humaines*, une *Hôtellerie et tourisme*, une *Intervention sociale*, quatre *Management des organisations*. L'offre de formation DEG est portée par l'UFR Droit Economie Gestion, l'IUT du Mans (département Gestion des Entreprises et des Administrations) et l'IUT de Laval (département Techniques de Commercialisation). Le champ DEG représente près de 25 % des effectifs étudiants de l'Université du Maine.

Le champ DEG de l'Université du Maine peut s'appuyer ou s'appuiera à terme sur deux instituts : l'Institut du Risque et de l'Assurance (IRA) créé en 2013 et regroupant des formations de Droit, d'Économie et de Mathématiques et un Institut des Métiers du Management (IMM) en cours de création.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Note : Dans le présent rapport, les formations mentionnées sont proposées afin d'illustrer le propos, ces exemples ne sont pas exhaustifs.

Les formations du champ *Droit, économie, gestion* (DEG) sont en général bien installées dans l'offre de formation de l'Université du Maine, mais également au niveau local et régional, voire national (LP *Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition*, unique au niveau national). Les formations proposées s'inscrivent de façon cohérente dans le tissu économique régional comme par exemple la spécialité *Tiers secteur* du master *Management* semble bien adaptée à ce contexte, ou encore la LP *Agroalimentaire et agro-fouritures*. On peut néanmoins regretter un taux d'emploi sur le marché local ou régional limité pour certaines LP, par exemple pour la LP *Management et marketing des services*, dont le taux de diplômés en emploi en Sarthe-Mayenne peut varier de 88 % (2011) à 29 % (2012).

L'offre de formation en licence générale et en master est classique pour une université pluridisciplinaire et de la taille de l'Université du Maine. Depuis la précédente évaluation (2011) l'offre de formation de l'établissement dans les domaines de l'économie, de la gestion et du droit s'est étoffée (cinq nouvelles licences professionnelles et deux nouveaux masters), manifestant une dynamique certaine de cette université dans ces disciplines. Les parcours proposés par l'Université du Maine sont cohérents entre les niveaux licences générales et masters, ces derniers offrant des poursuites d'études pertinentes aux étudiants de premier cycle, y compris aux diplômés de DUT qui peuvent par exemple intégrer le parcours *Gestion des organisations* de la L3 *Economie-gestion* qui leur est dédié.

L'offre de formation à finalité professionnelle immédiate (masters et licences professionnelles) n'est pas systématiquement positionnée sur des créneaux très spécialisés, que ce soit en termes de spécialisation disciplinaire ou de métiers. Ainsi, certaines LP s'inscrivent dans des domaines de compétences larges (LP *Gestionnaire import-export*, LP *Management et marketing des services*, LP *Analyse en gestion d'entreprises*), ce qui peut nuire à leur lisibilité en termes de métiers visés, pour les étudiants et les entreprises.

Les étudiants de LP viennent dans leur grande majorité de BTS (70 % des effectifs dans la LP *Management en restauration collective et commerciale*, 75 % dans la LP *Gestionnaire import-export*, 80 % dans la LP *Chargé de clientèle de particuliers en banque-assurances*), et relativement peu de DUT alors que 9 des 14 LP sont portés par les deux IUT de l'établissement. De même, peu de LP intègrent des étudiants issus de L2, pourtant certaines LP couvrent des champs larges et nécessitent peu de prérequis en termes de connaissances professionnelles (LP *Gestionnaire*

import-export ou LP *Droit des entreprises agricoles*). Enfin, la formation continue, tous niveaux de formation confondus, reste peu développée (à l'exception de la LP *Ingénierie de formation-accompagnement en alternance*), de même que la VAE, y compris pour la validation du niveau LP.

Les formations du champ DEG sont en général conformes au cadre national des formations, que ce soit en termes de volume horaire des enseignements, de répartition en unités d'enseignements, de stages ou de projets tutorés. Les LP du champ ont des politiques de stages et projets tutorés clairement énoncées et cohérentes avec le caractère professionnalisant de ces diplômes, c'est particulièrement le cas de la LP *Droit des entreprises agricoles* (le projet tutoré prévoit la rédaction, par groupes d'étudiants, de deux rapports, un théorique, un pratique). Néanmoins, quelques dossiers posent question : certains restent trop lacunaires et ne fournissent pas les informations relatives au nombre d'heures d'enseignement et de projets tutorés (LP *Management en restauration collective et commerciale*, LP *Management et marketing des services*, LP *Ingénierie de formation-accompagnement en alternance*), ne permettant pas de juger de la conformité à l'article 7 du décret de 1999 des licences professionnelles précisant que le projet tutoré doit représenter au moins un quart du volume de la formation hors stage. La LP *Gestion de la formation, des compétences et de la mobilité professionnelle* annonce un volume horaire important pour une LP, 624 heures en 2012, 761 heures en 2013, sans que ce volume horaire et cette hausse ne soient justifiés dans le dossier.

On peut également s'interroger sur la pertinence de certains contenus de formations ou parcours. Ainsi, le parcours B de la licence *Economie-gestion* présente un enseignement trop limité dans certains fondamentaux de la gestion, le parcours *Droit notarial* du master *Droit public et droit privé*, existe pour le niveau M1, mais pas en M2, de plus ce parcours est annoncé comme une poursuite d'études possible pour les diplômés de la LP *Métiers du notariat*. Enfin, dans le master *Travail et emploi*, les enseignements à visée recherche et professionnelle ne sont pas suffisamment différenciés, conduisant à des contenus d'enseignement parfois inadéquats.

Des possibilités de poursuites d'études à l'étranger sont proposées par l'Université du Maine et plusieurs partenariats internationaux sont engagés par les formations du champ DEG, certains solides et de longue date, comme le partenariat avec le Wiltshire College de Chippenhan (Grande-Bretagne), dans le cas de la LP *Gestionnaire import-export*. De même, la licence de *Droit* propose un parcours *Anglais juridique* témoignant d'une forte ouverture à l'international pour un premier cycle de formation. Néanmoins, dans plusieurs formations, la dimension internationale se limite à la portion congrue : l'enseignement d'une langue étrangère.

Les formations du champ DEG de l'Université du Maine intègrent le numérique *a minima* (usage d'un ENT ou enquête en ligne par exemple, certains cours disponibles en ligne en L3 *Economie-gestion*), mais parfois de façon insuffisante au regard des besoins de certains secteurs professionnels (LP *Métiers de la comptabilité - responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable*, LP *Management et marketing des services*).

L'Université du Maine a mis en place un outil informatique dédié à la réalisation des enquêtes pour l'évaluation des enseignements, accessible via l'ENT, « Evamaine ». De nombreux responsables de formations (licences, LP ou masters) utilisent l'outil, pourtant trop peu de dossiers mentionnent les résultats de ces évaluations (en raison parfois du faible nombre de réponses) ou les décisions prises au regard de ces résultats.

Les formations à finalité professionnelle immédiate intègrent la dimension professionnelle de diverses manières, stages, alternance, enseignements dispensés par des professionnels, partenariats formalisés. Ces partenariats sont nombreux et solides, en particulier dans le secteur banque-assurance, que ce soit au niveau LP ou master. Il faudra néanmoins veiller au risque de dépendance de certaines formations vis-à-vis d'un partenaire unique. Même si les licences générales n'ont pas pour finalité l'insertion professionnelle immédiate, un seul stage de quatre semaines en L3 *Economie-gestion* peut sembler insuffisant pour accompagner les étudiants dans leur orientation professionnelle et leur choix de poursuites d'études. Pour les mêmes raisons, on peut également regretter que le stage ne soit rendu obligatoire en L3 *Droit*, dans la mesure où les effectifs le permettent. La durée du stage en master *Travail et emploi* est insuffisante pour une formation professionnalisante (cinq mois sur les deux années de master), c'est également le cas pour le master *Assurance et analyse financière* (trois mois en M2) ou pour le master *Droit des affaires* (stage de deux mois en M2 valorisé seulement par 2 crédits ECTS dans la spécialité *Banque et bourse*).

Les volumes d'enseignement confiés aux professionnels sont en règle générale conformes aux textes. Néanmoins, certaines LP confient aux professionnels un volume d'enseignement particulièrement élevé (65 % des enseignements dans LP *Métiers de l'assurance et de l'assistance*) ou au contraire font intervenir un nombre de professionnels trop limité (un seul vacataire réalise à lui seul la moitié des heures des professionnels dans la LP *Métiers de l'assurance et de l'assistance*), au risque d'une trop forte dépendance vis-à-vis de ces intervenants. Les informations fournies dans le dossier du master *Travail et emploi* sont contradictoires et laissent penser que les interventions des professionnels sont insuffisantes. Peu de dossiers précisent si les professionnels sont associés au recrutement des étudiants ou participent aux jurys de diplômes. De même, peu de dossiers de licence professionnelle mentionnent l'activité des professionnels, ce qui ne permet pas de juger de la pertinence de leur intégration aux équipes pédagogiques.

L'alternance existe aux niveaux LP et master, elle a tendance à se développer dans plusieurs LP : les LP *Management en restauration collective et commerciale* et *Agroalimentaire et agro-fournitures* sont ouvertes à l'alternance depuis 2015, la LP *Métiers de la comptabilité-comptabilité et paye* depuis 2014, la LP *Métiers de l'assurance et de l'assistance* depuis 2013. Il est regrettable que cette dynamique ne se généralise pas davantage, en particulier en master, à l'exemple du master *Travail et emploi* qui ne propose pas d'alternance, alors que seul la spécialité *Comptabilité contrôle audit* du master *Management* est ouvert à l'alternance.

Les formations de niveau master du champ DEG s'adossent à deux laboratoires de recherche, le Thémis-Um (laboratoire Droit), intégré à l'École doctorale Pierre Couvrat et le GAINS (laboratoire Économie-Gestion) intégré à l'école doctorale DEGEST. Les enseignants-chercheurs de ces laboratoires interviennent dans les différentes formations du champ (licences, licences professionnelles et masters). L'intégration de la recherche dans les programmes de master est globalement insuffisante.

Les deux licences générales (*Economie-gestion* et *Droit*) présentent des effectifs en constante hausse en L1. A l'exception des LP *Analyse en gestion d'entreprises*, *Commercialisation des produits bancaires et d'assurance* et *Gestion de la formation, des compétences et de la mobilité professionnelle* qui stabilisent leurs effectifs, les LP du champ présentent des effectifs disparates d'une année sur l'autre, sans que ces fluctuations d'effectifs soient systématiquement commentées (par exemple les effectifs varient selon les années entre 4 et 14 dans la LP *Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition*, entre 12 et 24 dans la LP *Management en restauration collective et commerciale* et entre 49 et 64 dans la LP *Chargé de clientèle de particuliers en banque-assurances*). Pour certaines LP, le jeune âge peut expliquer les variations d'effectifs, ces fluctuations sont plus problématiques pour les LP matures. Les effectifs de masters sont stables sur la période d'évaluation, mais les effectifs du master *Assurance et analyse financière* peuvent paraître insuffisants pour alimenter les trois parcours du M2 ; de même, le parcours M1 *Notariat* du master *Droit public et droit privé* ne compte que quatre étudiants.

Les taux de pression sont globalement acceptables pour les formations du champ DEG dont l'entrée est sélective.

Les taux de réussite sont tout à fait satisfaisants en licences *Economie-gestion* et *Droit*, témoignant de l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'Université du Maine. Ces taux sont également satisfaisants en masters et licences professionnelles, même s'ils peuvent être fluctuants, sans que le dossier n'explique pourquoi (LP *Agroalimentaire et agro-fournitures*, taux de réussite de 91,9 % en 2013-2014 et 56,8 % en 2014-2015).

Les formations à finalité professionnelle immédiate présentent des taux d'insertion satisfaisants, mais les dossiers transmis ne fournissent que très rarement des données qualitatives sur cette insertion, ne permettant pas de juger de l'adéquation des formations aux besoins du marché du travail.

Certaines LP ont des taux de poursuites d'études trop importants (entre 16 et 67 % selon les années pour la LP *Gestionnaire import-export*, de l'ordre de 30 % pour la LP *Management et marketing des services*). Ces poursuites d'études interrogent sur le positionnement de ces formations et doit être mis en relation avec leur possible manque de lisibilité en termes de métiers visés ou leur déconnexion des besoins socio-économiques. Il est problématique que certains dossiers ne fournissent pas d'information sur les poursuites d'études (LP *Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition*, LP *Métiers de la comptabilité - responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable*, LP *Ingénierie de formation-accompagnement en alternance*, LP *Commercialisation des produits bancaires et d'assurance*).

Quelques étudiants de L1 ont la possibilité d'intégrer un DUT, et quelques titulaires de L2 poursuivent en LP, sans pour autant que ces passages donnent lieu à des passerelles formalisées. L'initiative intéressante à noter est la mise en place d'un parcours de L3 *Economie-gestion (Gestion des organisations)* exclusivement dédié aux diplômés de DUT et BTS. A l'issue de cette L3 les étudiants titulaires d'un DUT ou d'un BTS peuvent poursuivre en master *Management*, les étudiants souhaitant poursuivre dans le parcours *Comptabilité contrôle audit*, passant par le concours Message (test d'évaluation).

Les équipes pédagogiques sont en général équilibrées entre enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels. Toutefois, la structure de certaines équipes pédagogiques pose problème, soit en raison du faible nombre d'enseignants-chercheurs (LP *Agroalimentaire et agro-fournitures*, LP *Métiers de la comptabilité - responsable de portefeuille client en cabinet d'expertise comptable*), soit du faible volume horaire qui leur est confié (LP *Métiers de l'assurance et de l'assistance* : 11 % des heures faites par des enseignants-chercheurs, LP *Chargé de clientèle de particuliers en banque-assurances* : quatre intervenants universitaires, dont deux docteurs qui réalisent 9 % des heures). La question du caractère universitaire de ces LP est nécessairement posée.

Le pilotage des formations est assuré de façon disparate et la mise en place de conseil de perfectionnement n'est pas systématique. Les licences générales n'ont pas à ce jour mis en place de conseils de perfectionnement,

c'est également le cas de certaines LP (LP *Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition*, LP *Analyse en gestion d'entreprises* : confusion avec le conseil pédagogique). La LP *Agroalimentaire et agro-fournitures* ne propose pas de pilotage coordonné de ses deux parcours. Même lorsque les LP sont pilotées par des conseils de perfectionnement, les dossiers ne mentionnent que rarement la composition de ces conseils et aucun dossier ne fournit d'exemples de compte-rendu. La mise en place de tels conseils n'est pas non plus systématique au niveau master (confusion entre le conseil de perfectionnement du diplôme et celui de l'Institut du Risque et de l'Assurance pour le master *Assurance et analyse financière*, absence de conseil de perfectionnement dans le master *Droit public et droit privé*). De nombreuses LP sont portées conjointement par des composantes de l'Université du Maine et des lycées ou d'autres établissements ; dans ce cas, l'absence de conseil de perfectionnement est d'autant plus problématique (LP *Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition* co-pilotée par l'Université Catholique de l'Ouest et l'IUT de Laval).

Le suivi des diplômés est assuré par le Service Universitaire d'Information et d'Orientation de l'Université du Maine. Il est parfois complété par un suivi au niveau du diplôme sous la forme d'enquêtes internes, mais pas de façon systématique, c'est regrettable dans la mesure où ces enquêtes pourraient fournir des informations complémentaires, en particulier qualitatives (postes occupés, entreprises d'accueil, niveaux de salaire...).

Les dossiers déposés sont globalement renseignés, et les autoévaluations correctement menées. Certains dossiers fournissent néanmoins des informations insuffisantes ou contradictoires. La LP *Management en restauration collective et commerciale* ne donne pas le nombre total d'heures d'enseignements, les enquêtes d'insertion sont contradictoires ; les données relatives à l'apprentissage sont confuses dans le dossier de la LP *Droit des entreprises agricoles* ; certains tableaux de la LP *Analyse en gestion d'entreprises* ne sont pas renseignés. Le dossier du master *Travail et emploi* reste très évasif sur le parcours de formation à distance en anglais, la maquette du master *Droit public et droit privé* est difficilement lisible, la maquette de la LP *Commercialisation des produits bancaires et d'assurance* est incomplète. Enfin, l'absence de données précises sur la LP *Chargé de clientèle de particuliers en banque-assurances* géré par l'Université Catholique de l'Ouest sur le site de Papeete, rend difficile l'évaluation de cette délocalisation et peut poser la question de son rattachement à l'Université du Maine voire même la pertinence du maintien de cette délocalisation.

Points forts :

- Une spécificité de l'Université du Maine dans le secteur banque-assurance : un parcours en L3 *Economie-gestion*, trois LP, deux masters, un Institut du Risque et de l'Assurance, des partenariats professionnels formalisés.
- Une professionnalisation effective aux niveaux LP et master.
- Des taux de réussite satisfaisants en licences générales attestant de l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite mis en place par l'Université du Maine.
- Un outil de suivi des étudiants mis en place au niveau de l'établissement.

Points faibles :

- Les conseils de perfectionnement ne sont pas systématiquement mis en place.
- Les informations sur le suivi des diplômés, tant quantitatives que qualitatives, sont insuffisantes.
- L'alternance est insuffisamment développée en LP et masters.
- L'évaluation des enseignements par les étudiants reste trop peu développée dans l'établissement, malgré la mise à disposition d'un outil informatique dédié.
- Les diplômés de DUT ne sont pas suffisamment intégrés dans les LP de l'établissement.

Recommandations :

- L'Université pourrait accentuer la dynamique d'ouverture des formations professionnalisantes par alternance déjà amorcée et favoriser le développement de la VAE et de la formation continue, ce mode étant particulièrement adapté à certaines formations (parcours *Activités équestres* de la LP *Droit des entreprises agricoles* par exemple).

- L'Université du Maine devrait généraliser la mise en place de conseils de perfectionnement à tous les niveaux de formation du champ DEG et préciser leur composition et leurs missions.
- L'Université du Maine a mis en place un outil informatique dédié à la réalisation des enquêtes pour l'évaluation des enseignements, « Evamaine ». L'établissement devrait généraliser son utilisation à tous les niveaux de formation et réfléchir aux modalités d'exploitation des résultats. Les conseils de perfectionnement pourraient être l'instance appropriée de discussion de ces résultats.
- L'Université du Maine pourrait mener une réflexion générale, au niveau LP du champ, sur les raisons des fluctuations d'effectifs et sur les moyens d'y remédier, par exemple par la promotion active des formations les plus jeunes, pas suffisamment installées dans l'offre de formation locale ou régionale, le recentrage sur des spécialisations ou métiers plus pointus et attractifs pour les formations plus matures.
- Il faudrait que l'Université du Maine veille à davantage inclure la recherche dans les programmes de masters du champ DEG.

Avis global du comité d'experts

Le champ DEG de l'Université du Maine forme un ensemble plutôt cohérent de formations générales et professionnalisantes, du niveau L1 au niveau M2. Cette cohérence est particulièrement marquée pour les formations en banque-assurance du champ DEG et le sera d'autant plus que ces formations s'appuieront davantage encore sur l'Institut du Risque et de l'Assurance et sur une reconnaissance accrue des travaux de recherche dans ces domaines.

Depuis la rentrée 2014, une double licence *Économie et mathématiques* a été ouverte. Cette double licence s'appuyant sur la licence d'*Économie-gestion* et la licence de *Mathématiques* de l'Université du Maine, on peut regretter qu'elle ne soit pas inscrite dans le champ DEG à titre secondaire dans la mesure où les masters *Droits des affaires* et *Assurance et analyse financière* offrent des poursuites d'études aux diplômés de cette double licence. De même, on peut s'interroger sur les raisons de l'exclusion du champ DEG du master *Mathématiques et application*, porté par l'UFR Sciences et Techniques, qui propose une spécialité *Mathématiques pour l'assurance, la finance et la santé*. L'Université du Maine pourrait gagner en lisibilité en structurant davantage encore son offre de formation en banque-assurance, par exemple en envisageant un pilotage centralisé de cette offre de formation, via l'Institut du Risque et de l'Assurance. A terme, la question pourrait être posée de la construction d'un champ de formation valorisant davantage la spécificité Banque-assurance, parfaitement adapté au contexte économique régional et adossé à l'Institut du Risque et de l'Assurance. En effet, à ce jour, le champ DEG proposé reste très (trop) généraliste et valorise sans doute insuffisamment l'originalité et la spécificité de l'offre de formation en droit, économie et gestion de l'Université du Maine, vis à vis de l'offre de formation régionale. De même, le champ DEG, tel que présenté, affiche peu de mutualisation d'enseignements, peu de passerelles entre les formations du champ, pas de pilotage global de l'offre de formation, ce qui à ce jour nuit à sa lisibilité.

Deux formations semblent en décalage, au sein de ce champ DEG, en termes de métiers auxquels les étudiants sont formés et de contenu de formation, la LP *Chargé d'affaires en peinture, aménagement et finition* et dans une moindre mesure la LP *Management en restauration collective et commerciale*. Ces deux licences mobilisent peu d'enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université du Maine dans les disciplines de l'économie, de la gestion et du droit et intègrent peu voire pas d'étudiant de l'établissement (L2 et DUT).

Certaines formations du champ DEG présentent des similitudes quant aux métiers visés et aux contenus de formation (les LP *Chargé de clientèle de particuliers en banque-assurances* et *Commercialisation des produits bancaires et d'assurance* forment aux métiers de la comptabilité). Une réflexion pourrait être menée, au niveau de l'établissement et en concertation avec les responsables de formation, sur les effets néfastes d'une concurrence au sein même de l'université et sur un éventuel rapprochement entre ces formations (fusion, différenciation de parcours au sein d'une même LP...).

Notons enfin que la dimension internationale des formations du champ DEG de l'Université du Maine est à ce jour encore limitée.

Observations de l'établissement

**Observations de l'Université du Maine
sur le rapport d'évaluation de l'HCERES portant sur le champ DEG**

En réponse aux points évoqués par le comité d'experts, l'équipe de formation souhaite apporter les précisions suivantes.

Synthèse de l'évaluation

Observations

Certains dossiers restent trop lacunaires et ne fournissent pas les informations relatives au nombre d'heures d'enseignement et de projets tutorés. On peut également s'interroger sur la pertinence de certains contenus de formations ou parcours

Des efforts ont été faits sur ce point dans le cadre de l'élaboration de l'offre de formation 2017-2021 pour mieux adapter l'offre au contexte local et équilibrer les disciplines au sein des différents départements (en ce qui concerne l'UFR DEG).

Par exemple, s'agissant de l'enseignement trop limité dans certains fondamentaux de la gestion en licence économie - gestion, un travail de rééquilibrage a été fait pour l'ensemble des parcours sur l'offre de formation 2017-2022. Ainsi un socle commun en gestion est dorénavant proposé dans l'ensemble des parcours et la gestion a été fortement renforcée dans le parcours gestion des entreprises.

En outre, concernant le parcours Droit notarial, dont il est rappelé qu'il n'existe qu'en M1, l'accréditation n'est pas demandée de sorte que ce parcours n'ouvrira pas à la rentrée 2017

Néanmoins, dès à présent, dans le domaine éco-gestion, un comité de pilotage de 6 membres (3 EC d'économie, 3 EC de gestion) a été mis en place et en assume les fonctions. L'ensemble des enseignements en gestion du champ DEG est fortement contraint par l'exigence de soutenabilité des formations mais surtout par les volumes très importants d'heures assurés en plus de leur service statutaire par les enseignants chercheurs en gestion.

Concernant le droit, notons qu'un conseil de perfectionnement est d'ores et déjà mis en place cette année en M2 et devrait s'étendre aux M1.

La durée des stages est insuffisante pour accompagner les étudiants dans leur orientation professionnelle et leur choix de poursuites d'études

La durée d'un stage est très contrainte par le calendrier universitaire et la réglementation. Notons toutefois qu'en M2 de Droit des affaires, où le stage est essentiel, si la durée de celui-ci est théoriquement de 2 mois, elle est en pratique nettement supérieure.

Par ailleurs, un effort a été fait sur ce point lors de l'élaboration de l'offre de formation 2017-2022. De plus que ce soit sur la licence ou les masters, des efforts ont été faits sur l'insertion professionnelle des étudiants à travers la mise en place d'un PPP en L1, L2 et L3. Le dispositif PPP a comme objectif d'inciter les étudiants à se poser la question de leurs souhaits et aspirations professionnelles, des compétences et des connaissances nécessaires pour réaliser ces souhaits et aspirations. L'objectif est de rendre les étudiants acteurs de leur démarche d'insertion et de leur proposer des méthodologies qui leur permettront de se questionner et de se réorienter tout le long de leur vie professionnelle.

Pour compléter cette démarche PPP, une démarche compétences a été mise en place par le comité de pilotage de la licence économie-gestion (comité de pilotage composé des deux co-responsables de la licence économie-gestion, des deux co-responsables du domaine gestion plus d'un EC de chaque discipline). Cette démarche complète ce qui a été mis en place dans les universités des Pays de la Loire pour les licences professionnelles et les masters.

Toujours pour améliorer l'insertion professionnelle des étudiants et faciliter la recherche de stage, une plateforme « career center » dédiée aux emplois, stages et événements a été mise en place par l'université du Maine, afin de centraliser les offres de stage et de mettre en contact étudiants et entreprises en permettant aux premiers de déposer leur curriculum vitae.

Concernant le stage obligatoire en L3, l'instauration est difficilement concevable en Sarthe ou en Mayenne. En revanche, conscient de l'importance d'une connaissance précoce du monde professionnel par les étudiants, le domaine droit propose le stage en option, ce qui s'avère très incitatif.

Par ailleurs, plusieurs réflexions sont en ce moment en cours au sein de l'université du Maine pour améliorer la connaissance des étudiants, de leurs difficultés mais aussi de leur devenir (par ex. EvaMaine). Ces réflexions devraient aboutir à l'élaboration d'outil permettant de collecter et d'analyser des informations sur les étudiants, leurs attentes, leurs difficultés et leur devenir.

L'intégration de la recherche dans les programmes de masters est globalement insuffisante

Un effort a été fait pour mieux intégrer la recherche dans les programmes de Master. Par exemple dans les Masters Management a été mise en place une formation pour la recherche et par la recherche, prenant la forme de modules d'initiation et de sensibilisation à la recherche.

Par ailleurs, les M2 de droit organisent des colloques auxquels les étudiants sont associés. Ces mêmes étudiants sont également tenus de rendre à l'issue de leur stage un mémoire qui, par exemple en M2 droit des affaires spécialité Assurance-Banque, est à forte teneur théorique.

La dimension internationale des formations est insuffisante

Le domaine droit est parfaitement conscient de la nécessité de renforcer la dimension internationale de ces diplômes. Cette dimension passe inévitablement par un enseignement des langues de haute qualité. C'est en ce sens qu'a été introduit un parcours Anglais juridique que l'HCERES salue. Un pas supplémentaire est désormais franchi avec le parcours *Common Law and Legal English* dont il est demandé l'accréditation, et dans lequel des cours de droit seront enseignés en anglais.

Les formations intègrent le numérique a minima

L'UFR DEG s'est saisie du problème. Par exemple, le domaine droit a fait le choix d'investir fortement cet aspect en créant un cours d'informatique juridique professionnalisante (20h CM et 5h TD) obligatoire pour tous les étudiants de Master Droit. Cette formation permettant de se préparer à la certification C2i Métiers du droit que de plus en plus d'étudiants demandent de passer.

Observations

La mise en place de conseil de perfectionnement n'est pas systématique

Conformément aux recommandations de l'établissement, des conseils de perfectionnement seront mis en place. Leur périmètre est à préciser. Il nous permettra d'assurer la cohérence et la pertinence de nos formations.

Le conseil de perfectionnement est un espace au sein duquel sont débattus l'organisation des programmes et leur coordination, l'amélioration des méthodes pédagogiques, l'évaluation des maquettes et leur évolution. Les experts notent que, pour les diplômés concernés, le conseil de perfectionnement pourrait réfléchir aux modalités de lutte contre l'échec des titulaires d'un baccalauréat professionnel. Notre expérience d'enseignants montre qu'il serait nécessaire d'organiser une année de "propédeutique" pour donner à ces étudiants les bases (mathématiques, français, écriture) nécessaires à la poursuite d'études dans une licence d'économie et gestion, cette solution semble difficilement conciliable avec les exigences de soutenabilité de l'offre de formation, toutefois une réflexion est en cours au sein de l'établissement sur la réussite étudiante.

Concernant le droit, notons qu'un conseil de perfectionnement est d'ores et déjà mis en place cette année en M2 et devrait s'étendre aux M1.

Points forts

Action pour lutter contre l'échec en licence

Les experts soulignent l'effort fait pour lutter contre l'échec en licence (dispositif cours/TD,...). Nous entendons poursuivre cet effort. L'année précédente la mise en place de la nouvelle licence sera notamment l'occasion de réfléchir aux programmes des enseignements et à la coordination des différentes matières.

Notons que la bibliothèque de l'UM organise des formations de recherche documentaire destinées aux notamment étudiants de licence. Une réflexion sera menée pour que les étudiants puissent être en partie évalués sur des travaux (personnels ou réalisés en groupe) réalisés suite à une recherche documentaire. Les modalités précises sont à définir.

Points faibles

L'alternance est insuffisamment développée en master et en LP

Au niveau des masters Management, une réflexion est en cours sur l'ouverture des formations à l'alternance. La modularisation des maquettes mise en place pour l'accréditation 2017-2022 permet de proposer une plus grande personnalisation des parcours étudiants et ainsi facilite les dispositifs VAE et VAP ainsi que la formation continue.

L'alternance représente une des modalités de développement des licences professionnelles, l'objectif étant d'adapter ces modalités aux besoins du territoire : alternance, formation continue par blocs de compétences, VAE, formation initiale, enseignement à distance... L'ensemble des possibilités sera exploité lors de l'accréditation afin de proposer une palette de solutions permettant de renforcer la formation à l'encadrement intermédiaire.

Les diplômés de DUT ne sont pas suffisamment intégrés dans les LP de l'établissement

L'offre de formation en licence professionnelle portée s'inscrit dans le cadre du continuum -3/+3, ces licences professionnelles délivrant une formation à l'encadrement intermédiaire, à destination de publics diversifiés. Il convient de renforcer l'attractivité de ces parcours, pour les étudiants issus de DUT, ainsi que pour ceux issus de L2 grâce aux passerelles rendues plus aisées grâce à la spécialisation progressive en cycle Licence. Cet objectif devrait être atteint lors de l'accréditation par la mise en évidence au sein des IUT de parcours professionnalisants conduisant à l'emploi permettant à un public diversifié de valoriser progressivement ses compétences dans le cadre d'une pédagogie par la technologie.

Recommandations

Intégration de recommandations

Comme indiqué plus haut, nous avons intégré certaines recommandations dans le cadre de l'élaboration de l'offre de formation 2017-2022 avec en particulier une réflexion sur l'alternance dans les différentes formations, un travail sur les maquettes afin de faciliter des dispositifs de type formation continue, alternance, VAE, VAP et la mise en place de conseil de perfectionnement dans l'ensemble des formations et un renforcement de la place de la recherche en master. Par ailleurs, de façon globale, une réflexion est en cours au sein de l'université du Maine sur l'évaluation des formations et de la vie étudiante. Concernant le suivi des diplômés, c'est une préoccupation constante de l'établissement, et un service dédié existe dans l'université. Cette structure est trop récente pour que le suivi des étudiants ayant terminés leurs études soit possible avec précision. Néanmoins, à l'avenir, un suivi précis du devenir des générations futures d'étudiants sera assuré.

L'université du Maine pourrait mener une réflexion générale, au niveau LP du champ, sur les raisons des fluctuations d'effectifs et sur les moyens d'y remédier, par exemple par la promotion active des formations les plus jeunes, pas suffisamment installées dans l'offre de formation locale ou régionale, le recentrage des spécialisations ou métiers plus pointus et attractifs pour les formations plus matures.

Il semble pertinent d'analyser de manière distincte la question des fluctuations d'effectifs et celle du recentrage des spécialisations ou métiers.

✚ En ce qui concerne les fluctuations d'effectifs : elles sont vraisemblablement liées à des facteurs externes qu'il est difficile de maîtriser totalement, telles que les variations des choix individuels de parcours de la part des étudiants diplômés de L2, de DUT ou de BTS ou encore l'émergence de nouvelles concurrences (bachelors,...) pour lesquelles l'évaluation de la qualité par les usagers peut être soumise à des fluctuations. Il n'en demeure pas moins que les formations jeunes doivent être accompagnées plus résolument encore par des actions de communication, afin d'accroître rapidement leur notoriété ;

✚ En ce qui concerne le recentrage des spécialisations ou métiers plus pointus et attractifs pour les formations plus matures : les métiers de la gestion au niveau II de qualification sont constitués

- D'une part de métiers résolument centrés sur des acquisitions de compétences sectorielles (assurance banque finance,...) ou des acquisitions de techniques et de compétences de gestion spécifiques (gestion de la paie et du social,...) ;
- D'autre part de métiers transverses aux différents secteurs d'activité, pour lesquels les compétences de gestion, correspondant à des activités de management opérationnel, doivent être adaptables à différents contextes (analyse en gestion d'entreprises, ...).

L'offre de formation LP, afin de répondre efficacement aux besoins en encadrement intermédiaire du bassin d'emploi, doit donc être équilibrée en proposant des formations répondant à l'une ou l'autre de ces logiques.

L'alternance pourrait être davantage développée dans certaines formations où elle serait très adaptée.

Sur la question de l'alternance, le rapport cite notamment le cas de LP Droit des entreprises agricoles. Or, cette question est régulièrement soumise au Conseil de perfectionnement de la Licence professionnelle qui reste favorable au stage de 3 mois en fin de formation, correspondant parfaitement aux attentes des entreprises dans ce secteur et aux attentes des étudiants qui trouvent des stages sans difficulté, souvent suivis d'un emploi.

Observations générales

Le champ DEG proposé reste très (trop) généraliste

Une formation généraliste permet aux étudiants que ce soit en droit, en économie ou en gestion d'acquérir des qualités appréciées par le monde professionnel : une ouverture d'esprit, une capacité à interagir avec des parties prenantes variées, une capacité d'adaptation aux mutations du monde professionnel et de l'environnement économique et socio-culturel tout au long de la carrière.

Le champ DEG de l'université du Maine offre donc une formation pluridisciplinaire. Cette formation généraliste permet d'initier les étudiants aux différents domaines du droit, de l'économie et de la gestion sans spécialisation sectorielle marquée. Elle leur permet d'être capables d'exercer une pluralité de métiers dans l'ensemble des secteurs économiques. Elle garantit ainsi une bonne insertion non seulement après les études mais aussi tout au long de la carrière professionnelle.

Cette formation généraliste présente aussi l'avantage de permettre aux bacheliers indécis de prendre le temps de découvrir la discipline et le secteur qui les intéressent pendant le premier cycle universitaire. Elle permet de répondre aux attentes diverses de l'ensemble des étudiants et des familles du bassin mancel et lavallois tout en permettant une spécialisation sectorielle par le biais des stages au niveau L ou dans le cadre des licences professionnelles et des masters de l'université.

Cette spécialisation est accompagnée par le dispositif « Projet Professionnel et Personnel » en DUT TC et GEA, dispositif bientôt disponible dans les licences générales et les masters.

Par ailleurs, elle correspond aux attentes du ministère qui demande un degré de spécialisation progressive des enseignements et des premiers cycles assez généralistes avec éventuellement des licences portails sur un domaine. Enfin, il semble stratégiquement hasardeux pour une université de dépendre d'un secteur soumis aux aléas des fluctuations économiques.

Dans le domaine éco-gestion, il semble plus pertinent de construire la spécificité du champ par des formations de type double diplôme construites avec le Domaine Sciences, la petite taille de l'université et sa pluridisciplinarité favorisant des projets de ce type, ce qui n'est pas le cas d'autres universités de taille plus importante de la COMUE (notamment les universités de Rennes 1, Rennes 2 très centrées sur certains domaines ou celle de Nantes), ce qui rend plus difficile une coopération entre enseignants-chercheurs de différents domaines).

Ces projets s'inscrivent par ailleurs dans la démarche compétence dans laquelle ce n'est plus tant la discipline qui détermine l'insertion professionnelle mais les compétences acquises par les étudiants tout au long de leurs cours, de leurs stages et de leurs activités extra-professionnelles et extra-universitaires. La licence Economie-Mathématiques est un exemple de ces efforts.

Concernant le droit, des formations transverses peuvent présenter un élément de spécificité. Il est toutefois préférable d'ajouter, au sein des formations proprement juridiques, des matières extra-juridiques qui favoriseraient l'ouverture d'esprit des étudiants.

Certaines formations du champ DEG présentent des similitudes quant aux métiers visés et aux contenus de formation

Les LP *chargés de clientèle de particuliers en banque-assurances* et *commercialisation des produits bancaires et d'assurance*, ainsi que la LP *métiers de l'assurance et de l'assistance*, seront regroupées en une seule LP assurance, banque, finance : chargé de clientèle qui comportera trois parcours, lors de la prochaine accréditation ; certains enseignements seront mutualisés. Ces LP forment aux métiers de chargé de clientèle en banque ou en assurance.

Anne Désert

Vice Présidente Formation et Vie Universitaire
Université du Maine